



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC-BIGORRE
Affiliée à la FFSA N°09/14

32^e RALLYE TT Terres d'ARMAGNAC

7 – 8 et 9 juillet 2023

Règlement Sportif Particulier



www.rallyeterresdarmagnac.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement et Ouverture des engagements	5 juin 2023
Clôture des engagements	29 juin 2023 à minuit
Parution du road book disponible au Secrétariat du rallye Circuit de Nogaro	5 juillet dès 16h00
Dates et heures des reconnaissances (voir précisions Art 6.2.5P)	6 et 7 juillet
Vérifications administratives au Circuit de NOGARO (local technique).....	7 juillet 2023 de 15h00 à 18h45
Vérifications techniques au Circuit de NOGARO (local technique).....	7 juillet 2023 de 15h15 à 19h00
Entrée Parc fermé Toujouse	7 juillet 2023 à 16h00
1 ^{ère} réunion Collège PC Course – Mairie Toujouse	7 juillet 2023 à 17h00
Publication des équipages admis au départ	7 juillet 2023 à 19h00
Publication des heures et ordres de départs 1 ^{ère} étape.	7 juillet 2023 à 19h00
Le tableau d'affichage officiel sera de type virtuel.	
Un QR Code sera disposition des concurrents	
Briefing écrit.	
Départ 1 ^{ère} étape , sortie parc fermé Toujouse	8 juillet 2023 à 8h00
Arrivée 1 ^{ère} étape – Entrée Parc Fermé Toujouse	8 juillet 2023 à 17h18
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape. Ordre et heure de départ de la 2 ^e étape PC de Toujouse.....	8 juillet 2023 à 20h
Départ 2 ^e étape Parc Toujouse.....	9 juillet 2023 à 8h00
Arrivée 2 ^e étape parc fermé de Nogaro	9 juillet 2023 à 16h10
Publication des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	
Remise des Prix Salle des fêtes de Nogaro après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Armagnac-Bigorre organise les 7, 8 et 9 juillet 2023 le **32^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN TERRES d'ARMAGNAC** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA:

Comité d'organisation :

ASA Armagnac Bigorre et Ecurie Echappements Elusates
Secrétariat de l'ASA : contact@circuit-nogaro.com
BP 29 – 32110 NOGARO Tél. 05 62 09 02 49 Fax 05 62 69 05 44

Permanence du Rallye :

Vendredi, Samedi et Dimanche : PC Mairie de TOUJOUSE (32) Tél. : 05 62 09 62 50

Organisateur Administratif : ASA Armagnac Bigorre - Président René PASCOUAT - 05 62 09 02 49

Organisateur technique : Ecurie ECHAPPEMENTS ELUSATES –

Présidents Délégués Responsable Organisation Technique :

Aurélien Cabé - 06 81 41 59 61 et David Ploquin - 06 32 61 54 15
BP 36 – 32800 EAUZE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Communes traversées par les secteurs chronométrés :

- Gers : Nogaro - Maupas – Monlezun d'Armagnac – Laujuzan - Monguilhem - Toujouse
- Landes : Bourdalat - Perquie - Pujo le Plan - Artassenx – Maurrin- Laglorieuse

1.1p. Officiels

N° Licence Code ASA

Observateur FFSA	Mr René Jean HULOT	7288	1003
Commissaires sportifs : Président	Mr Jean-Claude LABEYRIE	1096	1009
Membres	Mr René PASCOUAU	14181	0914
	Mr Franck DEL SANTO	3166	0914
Directeurs de course :	Mr Gilbert LUCAS	12948	1003
DC Adjoint et gestion Rallye 2 :	Me Elisabeth PERROT	6567	1504
Adjoint à la DC / délégué ES au PC :	Me Sylvie MONNIER	9968	1307
Adjoint à la DC / délégué ES au PC :	Mr Bernard GALARD	4608	0901
DC voiture Tricolore :	Mr Damien ARANJO	14194	0914
DC voiture 000	Mr Jean-Marc NIEL	129470	0914
CS voiture 00	Mr Gilles ROUX	1482	1504
DC voiture 0TT	Mr Philippe PEREZ	56250	1003
	Mr Jacky HERBERT	12549	
DC Voiture d'ouverture 0	Mr Fabien DUCASSE	195046	1010
DC Véhicule damier	Mr Sylvain MONNIER	9636	1307
Directeurs de course délégués aux ES :	Mr José PERROT	6570	1504
	Mr Luc DESCLAUX	13302	1003
	Mr Loïc PERRARNOT	250064	1003
	Mr Gilles LAGIERE	220199	1003
Médecin chef :	Dr Pascal JAYAIS	54740	1003
Commissaires techniques :	Mr Sébastien VERRON	46757	1714
	Mr Jean-Marie MAIRE	29577	1010
	A définir		
	A définir		
Chargés des relations concurrents :	Me Sylvie DOYEN	154219	1003
	Me Karine CABREROT	139977	1003
Chronométrateur classement informatique :	Me Monique BOUGEOIS	132559	1004
	Mr Frédéric DUCROCQ	19399	1004
Chargé des relations avec la presse :	Me MF ESTENAVE	56588	1099

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2p. – Eligibilité

Le 32^{ème} Rallye TT Terres d'Armagnac compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain (*T1A et T3 CLASSES 1A, 1B & S*)
- Le Trophée Rallye 4x4 (*T2, T2B, T2B+*)
- Le challenge Rallye 2 roues motrices (T1B)
- Le Challenge SSV Rallye (*SSV CLASSES 1 & 2*)
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout Terrain
- Le Challenge des copilotes en deux Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Occitanie Pyrénées,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Occitanie Pyrénées.

• 1.3p.- Vérifications

Les équipages engagés consulteront leur accusé de réception d'engagement sur le site qui leur sera indiqué ainsi que l'horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au Local Technique du Circuit de NOGARO de 15h00 à 18h45. (A droite de l'entrée principale)

Les vérifications techniques auront lieu au Local Technique du Circuit de NOGARO de 15h15 à 19h00.

Les vérifications finales seront effectuées au local technique du Circuit de Nogaro.

Le lieu **obligatoire** de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking devant le circuit de Nogaro.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5p. Tout concurrent qui souhaite participer au 32^{ème} Rallye TT TERRES d'ARMAGNAC devra adresser la demande d'engagement dûment complétée *avant le 29 juin 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)* accompagné de son règlement à l'adresse :

ECHAPPEMENTS ELUSATES

Chez Mr PLOQUIN David

Lieu-dit Canet

32250 Montréal Du Gers

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|--------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 550 € |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 1000 € |

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être libellés à l'ordre de « Echappements Elusates ».**

3.1.13p. Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du Code Sportif International).

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3p Assurances : Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet :

Assistance Samedi 8 juillet : Parc de PERQUIE

Assistance Dimanche 9 juillet : Parc de TOUJOUSE.

Des emplacements de 70m² (Art 4.3) devront être respectés. **Un seul véhicule d'assistance admis.**

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1p : Identification des voitures - Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

5.2p : Publicité - La Publicité collective obligatoire est AGORA TT.

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

Le 32^e Rallye Terres d'Armagnac représente un parcours de **283,82 km**. Il est divisé en **2 étapes** et **6 sections**. Il comporte **12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111.90 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1 :

PERQUIE	ES 1, 3, 5	9.4 km
PUJO	ES 2, 4, 6	8.9 km

ETAPE 2 :

L'ARMAGNACAISE	ES 7, 9, 11	12 km
MIDOUR	ES 8, 10	7.40 km
NOGARO	ES 12	6.2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

6.2.5p - Les reconnaissances moto ou quad homologués avec **vitesse limitée à 30 km/h** auront lieu le 6 juillet de 8h à 18h et le 7 juillet de 8h à 15h, sauf :

- l'ES PUJO et PERQUIE (dans les Landes) seront reconnues uniquement le matin de 8h à 14h00.

- l'ES NOGARO moto ou quad autorisé uniquement avec le convoi le vendredi.

- Si les conditions atmosphériques le permettent un convoi sera organisé le **vendredi 9 juillet** (1 passage sur toutes les ES).

Départ du parc de l'église de NOGARO à 9h00.

Rappel : nombre de passages par ES limité à 3. Des juges de fait licenciés veilleront au respect des procédures.

Pénalité reconnaissances : voir Art 6.2.6 FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

7.1.8P – Le **Carnet d'itinéraire et les pochettes concurrents** seront disponible au secrétariat du Circuit de Nogaro à partir de Mercredi 6 juillet 16h, le jeudi 9 juillet et vendredi 10 juillet aux heures d'ouverture du secrétariat.

7.2 p. – Dispositions Générales relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

*commissaire de route : chasuble et badge indiquant la fonction,

*chef de poste : chasuble et badge indiquant la fonction.

7.3.1.17 – Nouveau départ après abandon/ rallye 2 : conforme aux règles spécifiques Rallye TT 2023.

7.4.11P – Abandons :

Tout concurrent abandonnant sur un secteur de liaison, dans un parc ou une ES doit **obligatoirement** le signaler au PC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le **9 juillet** à la salle des fêtes de NOGARO (derrière les arènes) à l'arrivée des voitures.

La grille des primes se fera au prorata du nombre de partants.

Plus le nombre d'engagés sera élevé, plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue.

PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	60 €	50 €	35 €						145 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si au moins 5 partants	210 €	155 €	110 €						1 900 €
Si au moins 10 partants				80 €	70 €				600 €
Si au moins 15 partants						60 €	45 €	30 €	540 €
total groupe catégorie Championnat	270 €	205 €	145 €	80 €	70 €	60 €	45 €	30 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	210 €	155 €	110 €	80 €	70 €	60 €	45 €	30 €	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	30 €								600 €
Si au moins 5 partants		15 €							300 €
Si au moins 7 partants			15 €						300 €
									Total 4 385 €
Exemple de primes pour un nombre de 90 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	110 €	80 €						325 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si au moins 5 partants	475 €	345 €	250 €						4 280 €
Si au moins 10 partants				175 €	160 €				1 340 €
Si au moins 15 partants						140 €	105 €	70 €	1 260 €
total groupe catégorie Championnat	610 €	455 €	330 €	175 €	160 €	140 €	105 €	70 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	475 €	345 €	250 €	175 €	160 €	140 €	105 €	70 €	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	70 €								1 400 €
Si au moins 5 partants		35 €							700 €
Si au moins 7 partants			30 €						600 €
									Total 9 905 €
Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes									
Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation									
les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté									

Legend group :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA est créée.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2001
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libre

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus.
Cette prime n'est pas cumulable avec les autres prix (groupe et classe).

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP	900 €

PRECAUTION VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000** « Réseau hydrographique du Midour et du Ludon » dans lesquelles sont présentes des espèces menacées, et donc protégées.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en termes de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2023 et de celles à venir.